

IV. — TUNISIE

L'année 1977 marque l'achèvement du IV^e Plan et la mise en exécution du V^e Plan (1977-1981). Cet événement semble *a priori* important pour le développement futur de la Tunisie, l'année 1981 devant être, pour les responsables politiques tunisiens, celle du décollage économique. Cet objectif lointain nous intéresse à un double titre dans le cadre de cette chronique, dans la mesure où une réadaptation du système scolaire aux nouvelles exigences du développement économique et social de la Tunisie semble s'imposer et, d'autre part, où un souci de paix sociale a amené les partenaires sociaux à la signature d'un pacte social devant régir les relations de travail durant toute la durée de l'exécution du V^e Plan afin de procurer à celui-ci les garanties de succès. Ce sera donc autour de ces deux axes que porteront nos analyses dans le cadre de cette chronique.

I. — L'ENSEIGNEMENT

S'il nous est impossible de dire si les prévisions contenues dans le IV^e Plan ont été réalisées, il nous est plus loisible, de donner le tableau complet des effectifs scolaires et universitaires, ainsi que les divers amendements apportés ou à apporter au système éducatif tunisien.

Nous avons reproduit dans notre précédente chronique (1) les objectifs globaux du IV^e Plan et donné les effectifs et les modifications apportées au système scolaire à cette même année. Nous procéderons, pour les deux derniers points, de la même manière pour l'année 1976-77 qui nous concerne ici.

A. — L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'effectif de l'enseignement primaire en 1976-77 a été de 957 107 élèves dont 357 831 filles, répartis ainsi par zone et par Gouvernorat (2), les zones indiquées correspondant aux critères suivants (3) :

Zone A (plus de 50 000 habitants), zone urbaine.

Zone B (de 50 000 à 5 000 habitants), zone urbaine.

Zone C (de 4 999 à 2 000 habitants), zone semi-urbaine.

(1) Chronique sociale et culturelle (Tunisie). — *Annuaire de l'Afrique du Nord (AAN)* XV, 1976.

(2) Ministère de l'Éducation nationale. Direction des statistiques et de la Planification. — *Les aspects démographiques et physiques de l'enseignement primaire 1976-77*. — Tunis, dactyl., juillet 1977, p. 2.

(3) *Ibid.*, p. 1.

TABLEAU 1

Répartition de l'ensemble des élèves et des filles
par gouvernorat et par zone pour l'année scolaire 1976-77

Zones Gouver- norats	Zone A			Zone B			Zone C			Zone D			Zone E			Total		
	T(1)	F(2)	% (3)	T	F	%	T	F	%	T	F	%	T	F	%	T	F	%
Tunis	112 458	53 882	48	56 519	26 329	47	3 607	1 671	46	9 125	4 126	45	4 166	1 572	38	185 875	87 580	47
Zaghouan	—	—	—	8 278	3 444	42	1 771	794	45	6 129	2 165	35	17 977	5 854	33	34 155	12 257	36
Bizerte	10 862	5 267	48	26 673	12 342	46	3 745	1 593	43	7 632	2 769	36	10 614	3 112	29	59 526	25 083	42
Béjà	—	—	—	15 313	6 825	45	2 914	1 102	38	7 799	2 761	35	10 338	2 598	25	36 364	13 286	37
Jendouba	—	—	—	12 002	5 348	45	2 705	1 165	43	6 561	2 156	33	23 215	6 602	28	44 483	15 271	34
Siliana	—	—	—	7 551	3 274	43	2 199	899	41	6 660	2 324	35	11 749	3 322	28	28 159	9 819	35
Le Kef	—	—	—	11 191	5 093	46	6 258	2 620	42	4 519	1 754	39	15 964	5 132	32	37 932	14 599	38
Kasserine	—	—	—	12 069	5 095	42	—	—	—	3 881	1 133	29	16 921	3 637	22	32 871	9 865	30
Sidi Bouzid	—	—	—	2 661	1 060	40	1 111	389	35	5 037	1 429	28	19 355	4 054	21	28 164	6 932	25
Gafsa	—	—	—	28 725	12 106	42	2 134	767	36	3 750	1 404	37	8 839	2 321	26	43 448	16 598	38
Médenine	—	—	—	18 031	7 589	42	5 456	2 368	43	7 294	2 672	37	22 031	7 280	33	52 812	19 909	38
Gabès	—	—	—	20 939	8 840	42	6 199	2 430	39	12 215	4 108	34	5 321	1 290	24	44 674	16 668	37
Sfax	31 843	15 347	48	26 755	12 748	48	4 544	1 775	39	9 162	2 972	32	15 026	3 340	22	87 330	36 182	41
Mahdia	—	—	—	11 519	5 128	45	2 951	1 057	36	6 929	2 054	30	14 158	2 924	21	35 557	11 163	31
Kairouan	10 849	4 976	46	—	—	—	4 911	1 761	36	6 774	1 840	27	21 709	4 417	20	44 243	12 994	29
Monastir	—	—	—	36 804	16 125	44	3 882	1 454	37	2 997	1 056	35	2 289	623	27	45 972	19 258	42
Sousse	—	—	—	32 077	14 350	45	3 941	1 805	43	5 655	1 634	29	4 147	1 224	30	45 820	18 893	41
Nabeul	—	—	—	38 545	17 958	47	3 901	1 722	44	17 506	6 515	37	9 770	3 279	34	69 722	29 474	42
Total	166 012	79 472	48	365 652	163 654	45	62 229	25 252	41	129 625	44 872	35	233 589	62 581	27	957 107	375 831	39

Total des effectifs des élèves

(2) = Effectifs des Filles

(3) = Pourcentages des Filles

Zone D (de 1999 à 200 habitants), zone semi-rurale.

Zone E (de moins de 200 habitants), zone rurale.

Il s'avère à la lecture de ce tableau que le pourcentage des filles scolarisées par rapport aux garçons reste stable comparativement à celui de 1975-76 soit respectivement 39 % et 38,95 %. Ce sont évidemment les zones les plus urbanisées qui comptent le plus grand nombre de filles scolarisées dépassant ainsi la moyenne nationale tandis que les zones rurales restent bien en-deçà de cette même moyenne. Quatre gouvernorats fortement urbanisés (3) totalisent 21,15 % de l'effectif féminin à savoir Tunis, Bizerte, Sfax et Kairouan, contre 16,7 % dans tous les gouvernorats en zone rurale (E), la population féminine scolarisée en zone semi-rurale et rurale atteignant environ 29 % du total des filles scolarisées. Cela montre l'effort qui reste à faire en ce domaine.

Cette disparité entre zones rurales et zones urbaines et semi-urbaines se constate au niveau des effectifs globaux également, dans la mesure où les premières ne fournissent que 38 % environ de la population scolaire totale.

Toujours sur le plan quantitatif, le V^e Plan prévoit qu'en 1981-82 les effectifs-élèves passeront à 1 011 000, soit une augmentation globale de près de 54 000 élèves. « En conséquence, le nombre d'enseignants évoluera de 23 983 en 1976-77 à près de 27 356 en 1981-82, soit une augmentation de 3 373 instituteurs (675 annuellement) » (3).

Notons à cet égard une certaine incohérence dans la politique de formation des maîtres que nous signalions en 1975 déjà et qui se manifestait par un manque de maîtres compétents et leur remplacement par des moniteurs des 1^{er} et 2^e ordres. Ce mouvement entamé en 1975 devait se développer en 1976 (4).

Or, pour la mise en application des nouvelles perspectives du IV^e Plan, les effectifs des enseignants sont bien en-deçà des besoins réels et les élèves inscrits dans les écoles normales ne permettent pas de faire face à ces besoins. « Pour faire face aux besoins des années 1978-81, un plan de formation dans les écoles normales a été établi, permettant de recruter à partir de septembre 1977 une moyenne annuelle de 1 370 élèves en première année normale ce qui permettra de former environ 2 300 instituteurs au cours du V^e Plan » (5). Il est également prévu la création de sept nouvelles écoles normales qui viendraient s'ajouter aux cinq écoles existantes, ainsi que le recrutement de bacheliers (1 400) qui, au terme d'une année de stage, seraient à même d'enseigner dans le cycle primaire. Pour la rentrée de 1977, le ministère devait compter sur les 300 diplômés prévisibles des écoles normales et sur le retour de 700 coopérants ou stagiaires tunisiens à l'étranger pour pallier le manque.

(3 bis) *Présentation du V^e Plan de l'Education (1977-81)*. Documents n° 1. — MEN. Tunis, dactyl., sd., p. 6.

(4) Cf. *Chronique sociale et culturelle (Tunisie 1975 et 1976)*. AAN, XIV, 1975, p. 609 et AAN, XV, 1976, p.

(5) *V^e Plan de développement économique et social 1977-1981. L'Education et la formation. Rapport de synthèse*. Tunis, mai 1977, dactyl., pp. 16-17.

Ces préoccupations répondent à un souci d'amélioration qualitative de l'enseignement primaire et, partant, des cycles secondaire et supérieur.

En effet, il s'avère à l'analyse des résultats obtenus dans le cycle primaire que le rendement interne de l'école reste très bas et les taux d'abandons et de redoublements sont encore fort élevés. Ainsi, à titre d'exemple, le taux de redoublement au niveau de la sixième année du cycle primaire, est-il de 52 % et on compte à ce même niveau 18 400 élèves triplants. Ces chiffres sont assez significatifs si l'on considère que 1/5^e de l'ensemble des effectifs du primaire est en sixième année (6). Outre ces taux de redoublements élevés, « sur 1 000 élèves entrés en première année du primaire, 371 accèdent au secondaire, 65 obtiennent le baccalauréat, 38 obtiennent un diplôme d'enseignement supérieur et 62 obtiennent un diplôme d'enseignement finalisé du secondaire (secondaire professionnel et secondaire technique) » (7). De tels résultats donnent une idée de l'efficacité du système scolaire dont le nombre de « défaillants » a atteint 102 000 en moyenne par an entre 1973 et 1976, dont 79 000 proviennent du primaire. 35 % à 40 % d'entre eux sont récupérés par le système de formation professionnelle et d'apprentissage. Le recensement de 1975 montre, par ailleurs, que « sur le total des primo-demandeurs d'emplois âgés de 15 ans et plus, 27 % sont analphabètes et 59 % n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire » (8).

Quelles sont les raisons de ces échecs ? Quels remèdes y apporter ?

Les responsables de l'éducation nationale, dans une *Note sur les mesures pour l'amélioration du système d'éducation dans l'enseignement primaire* (9), tentent de « dégager une finalité aussi cohérente que possible de l'éducation de base et de définir les mesures pratiques qui doivent être prises en vue d'améliorer la structure et l'organisation de cet ordre d'enseignement dans le cadre des objectifs retenus pour l'horizon 1981 » (10), après avoir relevé les problèmes que nous relevions en 1970 (11) et qui restent toujours actuels, à savoir la surcharge des classes, l'inadaptation des programmes, le manque de maîtres compétents et notamment le bilinguisme tel qu'il a été appliqué jusqu'ici. Il est bon de retenir les conclusions auxquelles sont parvenus les experts de l'éducation nationale sur ce dernier point et que nous reprendrons telles quelles :

« L'apprentissage du français défavorise celui de la langue nationale et la supplante dans l'enseignement des disciplines scientifiques. Faute de véhiculer les matières « nobles », la langue arabe reste une langue littéraire et livresque, coupée de la vie moderne, et les enfants en viennent rapidement à s'en détourner. L'éducation morale, civique et nationale de l'enfant à cet âge de formation est exposée à un danger de cassure et il n'y a ni harmonie ni osmose entre le milieu socio-culturel de l'enfant et l'éducation qu'il reçoit à l'école.

(6) Cf. *Rapport de synthèse*. — *op. cit.*, p. 15.

(7) *Ibid.*, p. 3.

(8) *Ibid.*, p. 4.

(9) Texte dactylographié, 10 pages (1977).

(10) *Note. op. cit.* p. 1.

(11) Cf. Nourredine SRAIEB, *Colonisation, Décolonisation et Enseignement : l'exemple tunisien*. — Tunis, INSE, 1974, pp. 179 sq.

« Le calcul est enseigné trois ans en arabe, puis trois ans en français : le changement de langue véhiculaire constitue un handicap important et explique la faiblesse de beaucoup d'élèves en calcul — et par la suite en mathématiques parce qu'ils comprennent et maîtrisent mal le français.

« Enfin, le système ne permet de donner à l'ensemble des élèves une base solide ni en arabe ni en français.

« La faible proportion d'enfants, qui, grâce à certaines conditions sociales ou familiales favorables, arrivent à une bonne connaissance de l'une ou l'autre langue, ou des deux, ne saurait modifier ce jugement sur les résultats d'ensemble. » (12).

De telles considérations ont amené à des propositions tendant à modifier les structures et les finalités de l'enseignement primaire qui devrait être perçu dorénavant comme « le minimum d'éducation de base à donner à tous les enfants d'âge scolaire, dans toutes les régions du pays » (13) et non plus comme une étape devant mener obligatoirement au cycle secondaire.

C'est pour cela qu'il est prévu qu'en cas d'échec à l'entrée en 1^{re} année de l'enseignement secondaire, l'élève puisse continuer ses études une 7^e voire une 8^e années qui seraient créées à cet effet.

« Les programmes de cette classe de 7^e année seront ceux de la 6^e pour l'essentiel et comporteront une partie de formations pratiques à l'école et en stage dans l'environnement, les enfants pourront ainsi se présenter au concours d'entrée dans le secondaire, et se préparer en même temps à une insertion dans la vie active.

« Au terme de la 7^e année, et pour les enfants qui n'auront accédé ni au secondaire, ni au secondaire professionnel, ni à un apprentissage dans les activités de production, une 8^e année pourra être ouverte, en vue, cette fois pour l'essentiel, de leur intégration dans l'environnement. » (14).

Au cours de cette période d'éducation de base, les élèves recevront un bon apprentissage de la langue nationale, une bonne connaissance du français, une éducation morale, civique et nationale, une éducation manuelle et technologique et une éducation esthétique ainsi que physique et sportive.

Dans l'esprit des promoteurs du projet, « cette scolarité ainsi assouplie et plus étroitement liée aux réalités et aux besoins du pays, n'impose aucune frustration aux enfants; elle sauvegarde toutes leurs chances d'accès au cycle secondaire, et en même temps elle vise à leur offrir la possibilité de mieux se préparer à leur vie de citoyens » (15).

Un aménagement des programmes et des horaires est en cours tandis que la réforme de l'assise linguistique de l'éducation de base est en cours de réalisation. C'est ainsi que l'arabisation de la 3^e année est devenue effective à la rentrée scolaire 1977-78, ainsi que l'arabisation des 1^{re} et 2^e années des écoles normales où le français a, néanmoins, été maintenu comme langue vivante. L'enseignement du français sera maintenu de la

(12) *Note, op. cit.*, pp. 2-3.

(13) *Ibid.*, p. 5.

(14) *Ibid.*, p. 6.

(15) *Note... op. cit.*, p. 6.

4^e à la 6^e années du cycle primaire à raison de 10 heures hebdomadaires afin de donner aux élèves accédant à l'enseignement secondaire une bonne connaissance du français, après « qu'une coordination et une progression adéquates dans les programmes [auront été] établies entre les 3 années d'apprentissage de français dans le cycle de base et la 1^{re} année du cycle secondaire. Plus particulièrement, le contenu de la 6^e année primaire comprendra une initiation aux structures et à la terminologie du langage mathématique et scientifique, pour préparer les enfants qui accèderont au secondaire à la transition de la 1^{re} année » (16).

Depuis la prise en charge du ministère de l'Éducation nationale par M. Mzali en mai 1976, le processus de l'arabisation de l'enseignement a connu un progrès continu jamais atteint auparavant, tant au niveau du cycle primaire que du cycle secondaire sur lequel nous reviendrons plus loin. Cependant le maintien d'un bilinguisme au niveau du cycle primaire et du cycle secondaire notamment dans l'enseignement des mathématiques et des sciences exactes, ne risque-t-il pas de reproduire les mêmes inégalités soulignées plus haut — et dont l'origine se situe en dehors de l'école même — et de limiter par là-même les efforts tendant à accroître le rendement interne du système scolaire ?

D'autre part, les chefs d'entreprises accepteront-ils volontiers des stagiaires chez eux pour leur apprendre un métier sans être tentés de les exploiter d'abord, sachant par ailleurs qu'un assouplissement de la législation relative à l'accès des adolescents au travail serait prévu ?

En tout état de cause, « ces différentes mesures, quelque pertinentes qu'elles puissent paraître dans l'immédiat, ne peuvent être, à trop durer dans le temps, que de faible portée, car elles s'inscrivent principalement dans une perspective d'amendement et non de refonte de notre système actuel » (17). Aussi est-il suggéré, pour l'horizon 1981, « de mettre d'ores et déjà à l'étude une nouvelle formule de 9 ans assortie de 1 ou 2 redoublements qui puisse pallier les insuffisances actuelles et mieux préparer à la vie active tout en débouchant sur une restructuration de l'enseignement secondaire » (18).

B. — L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dans l'enseignement secondaire, au cours du IV^e Plan, « l'accent avait été mis sur la nécessité d'accroître l'orientation des élèves vers l'enseignement professionnel et l'enseignement technique industriel, tandis que « dans l'enseignement général, le développement des sections Math-sciences et Math-techniques devait être encouragé afin de réduire la pléthore des effectifs de la section Lettres, diminuer les diplômés de TEA et de TEG et mener à l'extinction de la section Sciences-économiques » (19).

(16) *Ibid.*, p. 8.

(17) *Ibid.*, p. 9.

(18) *Ibid.*, p. 10.

(19) *Note sur les mesures pour l'amélioration du système d'éducation dans l'enseignement secondaire.* — Tunis, MEN (1977), p. 1.

Les objectifs du V^e Plan visent à consolider cette tendance en améliorant le rendement interne du système et l'adéquation de la formation à l'emploi. A ce sujet, il est prévu l'orientation d'une plus grande proportion des élèves vers l'enseignement professionnel tout en diversifiant les filières de cet enseignement en fonction des besoins du marché, et vers le technique industriel. Les professions seraient elles-mêmes associées dorénavant à l'élaboration de l'enseignement professionnel et technique.

L'autre point est l'ouverture de l'école sur son environnement. Cela devrait se traduire par une révision des programmes permettant « de développer chez l'enfant le sentiment d'appartenance au monde arabo-musulman et à nos valeurs sociales et culturelles propres » (20), en même temps qu'une ouverture plus grande sur le monde extérieur par la connaissance de langues étrangères. Parmi ces langues étrangères le français reste la langue privilégiée en devenant « une langue fonctionnelle qui doit permettre et soutenir l'acquisition d'une formation scientifique et technique » (21), la langue arabe ayant « le rôle de vecteur culturel dans les domaines qui touchent à la formation de l'esprit, de la personnalité et de l'identité nationale » (22).

C'est dans ce contexte qu'il faut situer les mesures prises pour arabiser les sciences humaines dans le cycle secondaire général et qu'on tente maintenant d'élargir à l'enseignement technique et professionnel. Ainsi et jusque-là, l'enseignement de la philosophie a été totalement arabisé (23) et un manuel a été édité à cet effet, tandis qu'un dictionnaire philosophique et un recueil de textes philosophiques sont encore en préparation. L'enseignement de l'histoire est arabisé jusqu'en 5^e année du cycle secondaire en attendant que les 6^e et 7^e années soient également arabisées.

Quant à la géographie, seules les 1^{re} et 2^e années sont arabisées tandis que la 3^e année ne le sera qu'en octobre 1978.

Ces données qualitatives ne doivent pas nous faire perdre de vue les données quantitatives dont l'importance des rejets d'élèves en cours de cycle (primaire, secondaire et même supérieur). Les réformes entreprises au niveau des programmes auraient pour résultat essentiel de remédier à cela. Mais il y a aussi d'autres préoccupations telles que l'amélioration de l'encadrement des élèves notamment dans l'enseignement professionnel ou les sections techniques, l'existence d'une infrastructure adéquate pour accueillir les nouveaux candidats à ces enseignements. En effet, il est prévu que 37 % des nouveaux admis au secondaire seraient orientés vers le secondaire professionnel, contre 27 % en octobre 1974 et 36 % en 1976, et que 30 % des garçons et 3 % des filles achevant le tronc commun seraient orientés vers l'enseignement technique débouchant sur un diplôme de technicien.

(20) *Ibid.*, p. 6.

(21) *Ibid.*, p. 8.

(22) *Id.*

(23) Cf. chronique sociale et culturelle (Tunisie). — AAN, 1976, p.

« Enfin, les sections scientifiques et techniques dans les filières longues débouchant sur le baccalauréat seront renforcées, au détriment de la section Lettres. Les proportions seraient les suivantes en 1981 en comparaison à 1976 :

Sections	Octobre 1976		Octobre 1981	
	G.	F.	G.	F.
Lettres	15,5	29,1	10	30
Maths Techniques	12,6	0,5	18	4
Maths Sciences	44,2	46,4	37	40
Technique industriel	22,5	0,1	30	3
T E A	5,2	7,7	5	8
T E G	0	16,2	0	15

« En définitive, en octobre 1981, 73 % de l'ensemble des élèves du second cycle seront concentrés dans les sections Maths-sciences, Maths-techniques et techniques industrielles contre 66,4 % en octobre 1976 et 47,7 % en octobre 1971. » (24).

Si une telle conception semble raisonnable pour un pays désireux de se développer, il est à craindre que le problème du chômage intellectuel ne se pose avec plus d'acuité, à considérer notamment les enquêtes menées par la Direction des statistiques et de la planification du ministère de l'Éducation nationale. Il apparaît, en effet, ceci (25) :

TABLEAU 2

Situation des élèves sortant de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel en juin 1974 et en juin 1976

Types d'Enseignement	Elèves Sortants	Sortants ayant trouvé du travail		Poursuivent leurs études		Sans emploi		Emigration		Service Militaire	
			%		%		%		%		%
1975 Technique Industriel	1 057	459	43,4	259	24,5	272	25,7	60	5,7	7	0,7
1977 Technique Industriel	1 150	463	40,3	295	25,6	322	28,0	57	5,0	13	1,1
1975 Technique Economique	1 492	655	43,9	279	19,7	494	33,1	52	3,5	12	0,8
1977 Technique Economique	1 704	647	38,0	252	14,8	727	42,6	64	3,8	14	0,8
1975 Professionnel (Garçons)	2 440	805	33,0	290	11,9	1 044	42,9	121	4,9	180	7,3
1977 Professionnel (Garçons)	4 866	1 318	27,2	1 101	22,6	2 295	47,2	109	2,2	43	0,8
1975 Professionnel (Filles)	573	254	44,3	66	11,5	252	44,0	1	0,2	—	—
1977 Professionnel (Filles)	1 771	433	24,5	326	18,4	1 008	56,9	4	0,2	—	—
<i>Total pour chaque année et pour l'ensemble des types d'enseignement</i>											
1975 Ensemble des Types d'Enseignement	5 562	2 173	39,1	894	16,1	2 062	37,1	234	4,2	199	3,5
1977 Ensemble des Types d'Enseignement	9 491	2 861	30,1	1 974	20,8	4 352	45,9	234	2,5	70	0,7

(24) V^e Plan de développement. op. cit., pp. 8-9.

(25) L'enseignement technique et professionnel et l'emploi. — Tunis, MEN, juin 1977. p. 5.

Entre 1975 et 1977, vu l'accroissement des effectifs entre les deux années, s'il y a un accroissement nominal pour les élèves ayant terminé leurs études et trouvé un emploi, il y a une baisse relative d'une année à l'autre (39,1 % en 1975 et 30,1 % en 1977) et un accroissement en nombre et en pourcentage du nombre d'élèves qui n'ont pas trouvé d'emploi.

L'accroissement des effectifs prévus au cours du V^e Plan à tous les niveaux de l'enseignement risque de compliquer la situation si la création d'emplois nouveaux n'est pas prévue pour satisfaire toutes les demandes. L'action sur le système scolaire n'aurait d'efficacité que si le droit au travail était assuré à tous et qu'une harmonisation entre agents de la planification et les divers organismes de formation était effective, afin d'éviter à ce niveau au moins, la formation de cadres dont le marché intérieur n'aurait pas besoin ou la formation de cadres qui utiliseraient leur compétence dans des activités qui ne sont pas de leur spécialité.

Notons, enfin, que les effectifs de l'enseignement secondaire évolueront de la façon suivante de 1976-77 (année qui nous concerne actuellement) à 1981, fin de l'exécution du V^e Plan : (26)

	1976-77	1981-82
Tronc commun	84 899	102 910
Professionnel	40 688	51 720
2 ^e cycle lettres	14 842	16 671
2 ^e cycle maths Sciences	32 010	37 430
2 ^e cycle Math-techniques	4 801	11 167
2 ^e cycle sc. économiques	1 052	—
2 ^e cycle tech, Industriel	9 089	20 065
2 ^e cycle tech, économique	7 328	8 583
	194 709	248 546

La répartition des élèves du secondaire selon les sections se répercutera sans doute sur celle de l'enseignement supérieur.

C. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il est prévu, en effet, que les effectifs dans cet ordre d'enseignement passeraient de 23 137 en 1976-77 à 29 640 en 1981-82, y compris dans un cas comme dans l'autre, les étudiants relevant d'institutions autres que l'Education nationale.

Le tableau suivant montre les projections des effectifs étudiants durant la période du V^e Plan par secteur et type de filière longue ou courte (27).

(26) *Présentation du V^e Plan de l'Education (1977-81)*. — Tunis, MEN, 1977. dactyl., p. 7.

(27) *V^e Plan de développement économique et social. 1977-1981. L'Education et la Formation. Tableaux annexes*. — Tunis, MEN, mai 1977, dactyl., Annexe IX-12.

TABLEAU 3

*Projections des effectifs étudiants par secteur et type de filière
au mois d'octobre de chaque année*

Secteurs	1976*	1977	1978	1979	1980	1981
Secteur : Sciences Fondamentales						
— Filières Longues	3 406	4 089	4 760	5 173	5 476	5 680
— Filières Courtes	—	—	—	—	—	—
Total du Secteur	3 406	4 089	4 760	5 173	5 476	5 680
Secteur : Sciences Humaines						
— Filières Longues	4 897	5 058	4 900	4 777	4 655	4 519
— Filières Courtes	—	—	—	—	—	—
Total du Secteur	4 897	5 058	4 900	4 777	4 655	4 519
Secteur : Sciences Médicales & Biologiques						
— Filières Longues	2 983	3 280	3 591	3 498	3 340	3 154
— Filières Courtes	1 224	1 574	1 760	1 767	1 728	1 681
Total du Secteur	4 207	4 854	5 351	5 265	5 068	4 835
Secteur : Sciences Sociales						
— Filières Longues	4 963	5 643	6 232	6 699	6 731	6 906
— Filières Courtes	1 748	2 201	1 915	1 806	1 776	1 774
Total du Secteur	6 711	7 844	8 147	8 505	8 507	8 680
Secteur : Sciences Techniques						
— Filières Longues	2 699	3 226	3 780	4 138	4 311	4 492
— Filières Courtes	1 217	1 696	1 435	1 433	1 434	1 434
Total du Secteur	3 916	4 922	5 215	5 571	5 745	5 926
Ensemble des Secteurs						
— Filières Longues	18 948	21 296	23 263	24 285	24 513	24 751
— Filières Courtes	4 189	5 471	5 110	5 006	4 938	4 889
Total	23 137	26 767	28 373	29 291	29 451	29 640

* Situation Réelle.

A la lecture de ce tableau, on constate une régression des effectifs des étudiants en sciences humaines en faveur des sciences fondamentales et techniques. Les sciences sociales connaîtront, elles aussi, une évolution tandis que les sciences médicales et biologiques stagneront avec des effectifs variant de 4 800 à 5 000 étudiants.

Ainsi en 1981, 55,47 % des étudiants seront affectés vers les branches scientifiques et techniques, et 44,55 % vers les sciences humaines et sociales qui occupaient, en 1975-77, 50,15 % des effectifs étudiants. De tels chiffres montrent la tendance qu'on veut imprimer à l'enseignement supérieur et à l'enseignement en général. Parallèlement, on se soucie d'améliorer le rendement interne et externe de l'enseignement supérieur en renforçant l'orientation des étudiants afin de permettre un écoulement régulier des promotions par un accroissement du taux de passage et une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi. Faisant le bilan de la politique de son département, M. Mzali dit toute sa satisfaction du système d'orien-

tation adopté depuis 1975 pour certains établissements et élargi depuis 1976 à tous les établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi sur 6 944 étudiants orientés en 1976-77, 28,2 % ont obtenu la 1^{re} discipline de leur choix, 13,7 % la deuxième, 10,2 % la troisième, 7,1 % la quatrième, 6,1 % la cinquième, 5,1 % la sixième, 4,8 % la septième, 3,8 % la huitième, 4,5 % la neuvième, 0 % la dixième, 1 296 étudiants ont été soumis à une deuxième orientation alors que les places disponibles étaient de 1 500 (28). Cela voudrait dire qu'il n'y a pas eu sélection dans la mesure où tous ceux qui le désiraient pouvaient continuer des études supérieures dans les filières courtes ou dans les filières longues. 600 étudiants soit 8,5 % des effectifs ont choisi en priorité d'être inscrits dans les filières courtes, tandis que 700, soit 10 %, ont opté pour la filière courte en deuxième position. Notons, par ailleurs, que 19 % des étudiants (soit 1 310) ont demandé à être orientés vers la médecine. Or les capacités d'accueil demeurent encore limitées malgré l'existence de 3 facultés de médecine. Celles-ci ne répondent pas aux besoins du pays en médecins, et la sélection semble s'opérer très sévèrement dans le choix des étudiants pour cette discipline. Il en est de même à l'ENIT où la moyenne des notes exigées des étudiants varie de 15 à 16/20 pour un nombre de places limité.

Ceci est officiellement justifié par le maintien à un niveau élevé de ces enseignements. M. Mzali tente de réfuter les critiques émises à l'égard de cette sélection en évoquant les résultats obtenus dans diverses facultés depuis la mise en application d'un système d'orientation. C'est ainsi que le taux de réussite en Faculté de Droit est passé de 7,5 à 19 ou 20 %, le taux de passage de la 1^{re} à la 2^e année dans les établissements d'enseignement supérieur dépendant du Ministère de l'Education nationale étant passé de 43 % à 55 % (29). Dès lors, selon M. Mzali, la sélection existait bel et bien avant l'instauration de l'orientation et la réforme de l'enseignement supérieur. Elle était due en grande partie, à la mauvaise organisation des études, de l'orientation et des examens. Ce seraient ces facteurs objectifs que la nouvelle organisation des examens, le contrôle continu des connaissances, le système semestriel et d'autres mesures encore tendraient à améliorer et donner par là-même à l'enseignement supérieur une efficacité plus grande tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Sur le plan quantitatif des mesures furent prises en vue d'orienter les élèves selon les besoins du pays en enseignants, en évitant le chômage intellectuel. C'est ainsi, par exemple, que les effectifs d'étudiants en arabe ont été réduits, d'anciens licenciés n'ayant pas pu trouver d'emplois d'enseignants. Par contre, 400 étudiants ont été orientés vers le français et l'anglais, répondant ainsi aux besoins créés par la volonté de tunisification des cadres enseignants et le maintien de l'enseignement de langues étrangères dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Insistant sur l'aspect démocratique de l'enseignement supérieur en Tunisie, M. Mzali donne quelques indications sur l'origine sociale des

(28) *Débats parlementaires*, (28), 26 décembre 1977, p. 650 sq.

(29) *Débats Parlementaires*, (29), 26 décembre 1977, p. 681 (en arabe).

étudiants soit en prenant les étudiants en sciences, soit en prenant les étudiants boursiers. Ces indications méritent d'être signalées, car ce genre d'enquêtes manque à nos recherches actuelles. Concernant les étudiants en sciences sélectionnés sur dossier (30 cas au total), il s'avère que (30) :

- 3,8 % des étudiants sont orphelins de père,
- 3,8 % des étudiants dont le père est retraité,
- 23 % des étudiants dont le père est ouvrier non spécialisé,
- (3,9) 4,0 % des étudiants sont fils de petits paysans, artisans ou commerçants,
- 19,2 % des étudiants sont fils d'employés ou techniciens,
- 19,2 % des étudiants sont fils de cadres moyens, instituteurs ou contre-maîtres,
- 19,2 % des étudiants sont fils de cadres supérieurs, administrateurs, professeurs ou ingénieurs,
- (7,7) 7,9 % des étudiants sont fils de professions libérales.

100

Quant à l'origine sociale des élèves boursiers, elle est la suivante (30) :

- 13 % orphelins de père,
- (7) 6,9 % dont le père n'a pas d'emploi stable,
- 8,8 % dont le père est retraité,
- 31,4 % dont le père est ouvrier non spécialisé,
- 7,2 % dont le père est ouvrier spécialisé,
- 16,3 % dont le père est petit commerçant, paysan, artisan,
- 5,2 % dont le père est employé, cadre technique,
- 7 % dont le père est cadre moyen, instituteur,
- (2) 1,7 % dont le père est ingénieur, professeur,
- 2,1 dont le père est de profession libérale, entrepreneur, commerçant.

100

Notons que le nombre de boursiers était de 14 432 en 1976-77 soit 62,4 % des effectifs étudiants.

Si le cas des étudiants en sciences ne nous paraît pas significatif vu la faiblesse de leur nombre, celui des étudiants boursiers donne une idée plus précise de l'élargissement de la base de recrutement à l'université notamment au niveau des étudiants dont le père n'a pas d'emploi stable ou est ouvrier spécialisé. Cela dénote un souci de démocratisation de l'enseignement. Mais pour que les chiffres en notre possession soient réellement significatifs, il faudrait avoir l'origine sociale de tous les étudiants inscrits à l'université afin d'évaluer la représentation de chaque catégorie sociale en fonction de leur répartition dans la vie active. Notons, par ailleurs, que les pourcentages des étudiants orphelins ou dont le père est retraité ne disent rien sur leur condition sociale, les uns comme les autres ayant pu acquérir des richesses durant leur vie active permettant à leurs enfants de vivre dans l'aisance.

Il est par ailleurs nécessaire, pour évaluer le degré de démocratisation de l'enseignement supérieur, de se pencher auparavant sur les raisons de l'échec des élèves de l'enseignement primaire et secondaire et de voir comment s'opère la sélection à ces niveaux. La structure de l'enseignement y a sa part de responsabilité mais la condition économique et sociale des élèves reste déterminante à ces deux degrés scolaires.

Les élèves eux-mêmes sont sensibles à ces conditions matérielles et l'on peut donner pour preuve — parmi d'autres — la manifestation déclenchée par les élèves mécontents de l'augmentation du montant de la pension et de la demi-pension, au lycée de Jendouba, le 27 janvier 1976, à la suite de laquelle vingt condamnations à 2 ans de prison ont été requises contre des manifestants.

A ces réactions des élèves de l'enseignement secondaire s'ajoutent celles des étudiants à l'Université qui protestent toujours contre la présence des vigiles.

Ainsi le 20^e congrès de l'UGET fut-il boycotté par le Comité Universitaire Provisoire qui réclamait l'organisation du Congrès. Ce fut, en effet, un Comité provisoire nommé par la Commission Administrative de l'UGET qui s'en chargea, contre la volonté de la majorité des étudiants tunisiens regroupés au sein du CUP. Ceux-ci contestèrent la régularité de la représentation des 300 étudiants présents à Bizerte, réclamant par ailleurs, « l'exercice effectif des libertés syndicales, la libération des étudiants détenus, et la réintégration de ceux qui ont été exclus de l'Université » (31). Notons, à propos de ce dernier point, que deux étudiants exclus de l'Institut de Presse, ont été réintégrés à la suite d'un jugement prononcé par le Tribunal administratif (32).

Signalons, en cette année 1977 la création de l'Association des Instituts et centres arabes de recherche économique et sociale dont la réunion constitutive eut lieu à Tunis. Dix-huit instituts et centres arabes de recherche étaient représentés et provenaient des pays suivants : Tunisie, Egypte, Soudan, Maroc, Algérie, Koweït, Irak et Libye. Les objectifs de cette association seraient :

- de développer la recherche économique et sociale dans les pays arabes afin de rendre plus faciles les courants de coopération et de collaboration,
- de favoriser les études et recherches scientifiques spécifiques intéressant le développement économique et social du monde arabe,
- d'encourager l'échange des informations économiques et sociales,
- de promouvoir la mise en commun des programmes d'études de recherche et de formation,
- d'organiser des séminaires et conférences,
- d'élaborer et diffuser des publications à caractère économique et social (33).

(31) *Le Monde*, 9 avril 1977.

(32) Réponse de M. MZALI au député A. BOURAOUI, *Débats Parlementaires*, op. cit., p. 673 et 693. Cf. également à ce sujet *Chronique Sociale et Culturelle (Tunisie) AAN*, 1976, XV, p. 550.

Est-ce là l'amorce d'une coopération inter-arabe réelle qui a fait défaut jusque là, si l'on excepte les manifestations de prestige organisées dans les différents pays ?

La Tunisie a mis, en 1977, vingt professeurs de l'enseignement secondaire à la disposition des Comores dans le cadre de la coopération arabo-africaine (34).

D. — VIE CULTURELLE

Dans le cadre des échanges inter-africains, signalons la participation de la Tunisie au Festival de Lagos (2^e festival mondial des arts africains) du 15 janvier au 12 février 1977.

A l'échelle nationale, ce sont toujours les manifestations estivales et les diverses rencontres scientifiques ou artistiques qui dominent la vie culturelle.

Mais dans un cas comme dans l'autre la vie culturelle souffre du manque de moyens mis à la disposition du Ministère des Affaires Culturelles puisque le budget alloué à ce département ne dépasse toujours pas 1 % du budget de l'Etat. Ceci explique en partie la fermeture de centres culturels tunisiens à l'étranger dont la mission était de faire connaître la culture tunisienne dans certains pays.

Vu la modicité des moyens, le Ministère ne pouvait engager des actions d'envergure et se limita à achever des projets en cours tels que la restauration et la conservation du patrimoine culturel : conservation de sites archéologiques, prospections de nouveaux sites, collecte de manuscrits anciens, ou la diffusion de la culture et l'animation culturelle.

Ces dernières activités se font par l'intermédiaire des maisons de la culture et les bibliothèques ainsi réparties : 48 bibliothèques pour adultes, 24 bibliothèques pour enfants, 7 bibliothèques ambulantes, 68 bibliothèques entreposées dans les maisons du peuple, les autres constituant des bibliothèques municipales (35).

Ce sont là des efforts appréciables mais qui restent loin de satisfaire aux besoins culturels notamment dans les zones rurales, qui demeurent pour la plupart, isolées et manquent de moyens matériels et humains. Ainsi, quoiqu'on en dise, la vie culturelle reste limitée aux grandes villes ou les centres urbains de moindre importance.

Cette situation est plus perceptible dans le domaine du théâtre par exemple, qui souffre du manque d'infrastructure. La Tunisie compte, en 1977, 55 troupes d'amateurs et 8 troupes professionnelles ou permanentes, composées de 615 acteurs et 95 actrices (36). Un tel développement nécessite la formation de cadres compétents et la construction de locaux que le

(33) *AFP*, 27 avril 1977.

(34) *AFP*, 8-1-1977.

(35) *Débats parlementaires*, (30), 27 décembre 1977, pp. 704-705.

(36) *Ibid.*, p. 705.

budget du ministère ou des collectivités régionales et locales n'est pas en mesure d'assumer dans l'étape actuelle.

Les problèmes les plus ardues se posent par ailleurs, au niveau de la création littéraire ou artistique. Dans le premier cas, il s'agit des difficultés de l'édition et de la diffusion, dans le second cas il s'agit de la censure qui s'abat sur les œuvres théâtrales ou cinématographiques sous le couvert de la commission d'orientation censée ne contrôler que la valeur artistique ou littéraire de l'œuvre considérée. Parlant de cette commission devant les députés, M. Klibi, ministre des Affaires culturelles, dit ceci : « la commission fournit un effort, elle passe au tamis ce qui lui est présenté, choisit et oriente. C'est à dire qu'il lui arrive de refuser momentanément des pièces de théâtre jusqu'à ce qu'elles soient remaniées dans la langue, le style ou la structure etc... Elle refuse, cependant, catégoriquement les pièces que nous estimons destructrices sur le plan moral ou religieux; nous avons beaucoup d'exemples de refus de ce genre et *a fortiori* quand les pièces touchent au plan politique » (37). Commission d'orientation ou commission de censure ? Sans doute l'une et l'autre. Or il ne peut y avoir création littéraire ou artistique sans liberté et le jdanovisme est toujours là pour nous le rappeler.

Ce qui se passe au niveau du théâtre ou de la littérature se passe aussi au niveau du cinéma où l'Etat est le seul pourvoyeur de fonds. L'association des cinéastes tunisiens dénonce la situation en ces termes : « Par décision gouvernementale, la Société anonyme tunisienne de production et d'expansion cinématographique ne doit pas investir dans la production nationale. Par ailleurs, nous connaissons des tournages (dont le financement provient de sources extérieures à la SATPEC) qui furent suspendus pour permettre à un chauffeur d'être au service de « présidents » ou de leurs proches parents /.../. On les a laissés « penser » le cinéma et il n'y a pas la moindre salle dans les nouveaux quartiers, les nouvelles villes, les nouveaux gouvernorats. Pas la moindre perspective de films pour enfants, de films pour la jeunesse, alors que les statistiques mondiales — et les preuves qui crèvent les yeux — montrent que le public d'aujourd'hui est en majorité composé de jeunes ! Et que ces jeunes ont besoin d'autre chose que de salmigondis égyptiens, de série Z étrangères ou de semblants de programmes lénifiants à la télévision »... (38).

Tout comme les autres secteurs, le cinéma souffre d'un manque de moyens. M. Klibi pense trouver la solution à cela dans la constitution d'une société tuniso-libyenne qui pourrait, avec l'aide financière libyenne réaliser soit des films tunisiens soit des films en co-production (39).

(37) *Débats parlementaires*, op. cit., p. 705.

(38) Cité par Mohsen TOUMI, *La Tunisie, pouvoir et luttes*. — Paris, ed. Le Sycamore, 1978. pp. 78-79.

(39) *Débats parlementaires*, op. cit., p. 706.

II. — TRAVAIL ET CONFLITS SOCIAUX

Après les grèves et les remous que nous avons pu relever en 1976, il semble que l'année 1977 s'annonce une année calme, si l'on s'en tient à l'adoption, à la suite d'une réunion commune entre le Bureau Politique du Parti Socialiste Destourien, du gouvernement et des organisations patronales et ouvrière, d'une série de mesures majorant les salaires de toutes les catégories de travailleurs du secteur public et privé. D'autre part, les participants ont souscrit à un *Pacte social* pour la durée du nouveau plan quinquennal. Ces mesures concernant les salaires ont été vite suivies d'effets puisque les décrets fixaient les nouveaux taux du SMIG et du SMAG (40) et devaient être entrés en vigueur à compter du 1^{er} février. Cette augmentation des salaires devait compenser l'augmentation des prix : le SMIG sera majoré de 33 % dans l'industrie et les services ainsi que dans l'agriculture (SMAG). Les salaires mensuels dans les entreprises du secteur public et privé non agricole seront majorés de 10 dinars (environ 120 ff) et les traitements et salaires des fonctionnaires de 11 dinars. Pour préserver le pouvoir d'achat des travailleurs, une révision des salaires interviendra chaque fois que les prix augmenteront de plus de 5 % tandis que les salaires du secteur privé seront réexaminés annuellement à compter d'avril (41). Le *Pacte social*, adopté à la même occasion par les partenaires sociaux, devrait maintenir cette procédure de révision périodique des salaires. Ce Pacte a, en effet, pour objectif durant la période du 5^e plan de « préserver la paix sociale, augmenter la productivité et améliorer le pouvoir d'achat, les conditions de vie et de travail des travailleurs salariés... Afin de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs salariés les salaires seront réexaminés chaque fois que les prix auront augmenté de plus de 5 % et se seront stabilisés à ce niveau pendant six mois consécutifs » (42). Noton que l'article 13 du même Pacte, interdit toute modification, lors du renouvellement des conventions collectives, pouvant entraîner de nouvelles charges aux entreprises durant tout le V^e Plan (43).

Ces mesures tendaient à calmer un climat social marqué par des grèves sans précédent durant toute l'année 1976 et dont les motivations étaient fort diverses (44). Ces grèves mettaient en cause les rapports jusque là ambigus établis entre la direction syndicale et les pouvoirs publics et les organisations patronales. La combativité des salariés et leurs exigences d'une révision des salaires qui leur garantirait au moins leur pouvoir d'achat compromis par l'inflation nécessitaient une mesure d'apaisement.

(40) Cf. *JORT* (9), 4.2.1977, pp. 293-294.

(41) Cf. *Le Monde*, 21.1.1977.

(42) Articles 1 et 2 du Pacte Social in PSD. — *La Politique contractuelle et les événements de janvier 1978*. — Tunis, Dar al-'Amal, /1978/, p. 43. (Edition arabe).

(43) *Ibid.*, p. 45.

(44) Cf. notre chronique sociale (1976), citée.

Une telle mesure répondait, en outre, au souci de préserver l'unité nationale, concept et principe fondamentaux de la politique tunisienne basée sur un unanimisme remis en question par une classe ouvrière de plus en plus consciente de ses droits. Cette conscience se manifeste non seulement par les grèves, ultime moyen utilisé pour aboutir à la satisfaction de ses revendications, mais aussi par les interventions des syndiqués à la suite des réunions de leurs syndicats de base et dont fait état régulièrement l'organe central de l'UGTT, l'hebdomadaire *ash-Sha'b*. La Commission Administrative tenue le 15 septembre 1977 devait prendre acte des diverses doléances et appeler les ouvriers à opposer un front uni contre toute tentative de destruction ou de mise en tutelle de l'organisation syndicale qui tend de plus en plus à se démarquer du PSD et des autres organisations nationales.

Si les directions syndicales et patronales étaient favorables au *Pacte social*, il n'en était pas de même chez les militants syndicaux qui lors du congrès de l'UGTT (24-27 mars) faisaient circuler une pétition « rejetant » ainsi ce *Pacte* et dénonçant l'attitude de la direction syndicale qui l'avait signé sans consulter les adhérents, « en violation des principes les plus élémentaires de la démocratie syndicale » (46).

Malgré cela, un mouvement favorable au *Pacte social* semblait se dégager au sein de la Centrale syndicale qui tenait à remplir ses engagements vis à vis des partenaires sociaux concernés.

Mais une telle position s'avérait précaire devant l'augmentation du coût de certaines denrées alimentaires constatée à partir du mois de juillet 1977. Ce qui amena la contestation du *Pacte social* et une polémique se déclencha entre l'UGTT et le PSD à travers les discours et les organes de presse, pour atteindre la violence physique dont furent victimes des dirigeants ou des militants syndicaux, tandis que des sièges de la Centrale syndicale étaient attaqués (47).

Parallèlement le mouvement de grèves s'en ira *crescendo* pour atteindre 452 grèves à la fin de l'année 1977. Certaines de ces grèves ont même nécessité l'intervention de l'armée pour faire évacuer les lieux de travail. Il en fut ainsi de la grève de Ksar-Hellal, le 15 octobre 1977, où les ouvriers de l'usine de textile réclamaient le départ de son directeur pour mauvaise gestion.

Le 3 novembre, ce fut au tour des mineurs : ils demandaient la prime de salaire unique, la généralisation du 13^e mois, la distribution des 20 % des bénéfices de la compagnie, une prime de logement, 1 mois de congé annuel et une majoration de la prime de nuit. Le gouvernement estimait inacceptable ces revendications qui, si elles étaient satisfaites, équivalaient à une augmentation des salaires de l'ordre de 30 %. Or, « la compagnie est hors d'état de satisfaire toutes les revendications présentées », dira

(45) *Le Monde*, 31.3.1977.

(46) *Le Monde*, 31.3.1977.

(47) Cf. à propos l'intervention de M. SAYAH, Directeur du PSD, à la réunion des cadres de la cellule de la municipalité de Tunis. — *L'Action*, 15 novembre 1977 et l'interview de A. ACHOUR au quotidien saoudien *al-Jazira*. — *ash-Sha'b* 23 décembre 1977 p. 2. et la Chronique Politique (Tunisie), AAN 1977.

M. Nouira, Premier ministre, à Daniel Junqua (48). Et M. Nouira d'ajouter : « Elle réalise actuellement un gain d'un dollar par tonne de phosphate vendu. La production s'est élevée l'an dernier à 3,3 millions de tonnes et nous espérons atteindre les 4 millions cette année.

« Au total, la société va réaliser en 1977 un bénéfice de l'ordre de 200 000 dinars une fois retenues les sommes destinées aux investissements, à la modernisation etc... Les demandes des syndicats initialement chiffrées à 5 millions de dinars, excèdent très largement les possibilités » (49).

Après l'échec des négociations entre le syndicat et les responsables de l'office des mines dans le cadre de la commission nationale de conciliation réunie à Tunis 24 novembre au 3 décembre, une nouvelle grève fut déclenchée le 8-9 et 10 décembre.

Ce n'est que le 29 décembre qu'un accord est intervenu entre l'Office des mines et les syndicats de base, à la suite de la décision prise par la Commission administrative de l'Union régionale de l'UGTT à Gafsa le 22 décembre de déclencher une grève illimitée, répondant ainsi à l'échec des négociations, à compter du 30 décembre (50). « En vertu de cet accord les ouvriers des mines bénéficieront du salaire unique ainsi que d'une augmentation de 100 % de l'indemnité de nuit et d'une augmentation de la durée du congé annuel qui passera de 18, 22 et 27 jours à 20, 25 et 30 jours. Le gouvernement prendra enfin en charge les études relatives au ravitaillement en eau potable des régions minières » (51).

Cet accord est, par ailleurs, intervenu après le remaniement ministériel effectué le 23 décembre (52) et la démission de ministres que la direction de l'UGTT estime solidaires de la centrale syndicale (53).

Auparavant, 7 000 ouvriers et fonctionnaires de la société nationale des chemins de fer se mettaient en grève après la grève des 700 employés des compagnies pétrolières de distribution exigeant que les sociétés concernées réservent 20 % de leurs bénéfices pour l'alimentation d'un fonds d'investissement et d'un fonds social.

Ce ne sont là que quelques exemples de conflits sociaux surgis en cette année 1977. S'ils n'étaient, à l'origine, que d'ordre revendicatif et syndical, ils ne tardèrent pas à prendre une tournure politique — le point culminant de cette crise entre le PSD et l'UGTT se concrétisa par la plainte déposée par M. Achour, secrétaire général de l'UGTT, à la suite de menaces de mort proférées contre lui par un homme de main du PSD.

L'UGTT mobilisa toutes ses forces et démontra sa puissance en organisant des grèves tournantes de protestation dans tout le pays, suivies dans certains cas, d'actes de violence dont il est difficile de déterminer l'origine. En tous les cas, le Bureau Exécutif de l'UGTT impute la

(48) Cf. *Le Monde*, 30 décembre 1977, p. 4.

(49) *Idem*.

(50) *Le Temps*, 30 décembre 1977.

(51) Cf. *ash-Sha'b*, 23 décembre 1977.

(52) Cf. Chronique politique (Tunisie), *AAN*, 1977.

(53) Cf. *Le Monde*, 31.12.77, p. 4.

responsabilité au gouvernement qui refuse d'apporter des solutions aux problèmes matériels et moraux que la Centrale syndicale est prête à défendre à tout prix malgré les appels à la violence proférés contre elle par certains membres du Gouvernement et des organisations patronales qui allèrent jusqu'à demander de dresser des potences pour condamner ceux qu'ils considéraient comme des criminels. La nomination de militaires à la tête de départements, tels que la Direction de la Sûreté nationale, devait ajouter aux craintes des responsables syndicaux qui y voient un signe de durcissement de la part du gouvernement visiblement engagé à déclencher l'épreuve de force contre le mouvement syndical et faire taire ainsi des revendications dont la satisfaction devient de plus en plus urgente.

Noureddine SRAIEB.

(54) Cf. sur ces différents points *ash-Sha'b*, 30 décembre 1977.